

Portant, promotions et nominations à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin des professeurs titulaires du CAMES à l'issue de la 36^{ème} Session des Comités Consultatifs Interafricains.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu la loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n° 2013- 265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets n°99-243 du 14 mai 1999 et 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu l'extrait du relevé n°02 des décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance extraordinaire du mercredi 21 février 2015 relatives à la communication n°116/5/12 ;
- Vu la lettre n°1233/MESRS/DC/SGM/DGES/SA du 17 mars 2015 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

DECRETE

Article 1^{er} : sont promues à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin au grade d'Officier pour prendre rang de la date de leur réception dans l'ordre, les personnalités béninoises dont les noms suivent :

- Madame **HOUNZANGBE Sylvie Eliane Ghislaine épouse ADOTE**, Zootechnie, (ancien Chevalier ONB par décret n°2011-785 du 05/12/2011),
- Monsieur **AMINOU Taofiki**, Chimie Physique, (ancien chevalier ONB par décret n°97-369 du 28 juillet 1997).

Article 2 : sont nommées à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin au grade de Chevalier pour prendre rang de la date de leur réception dans l'ordre, les personnalités béninoises dont les noms suivent :

Messieurs :

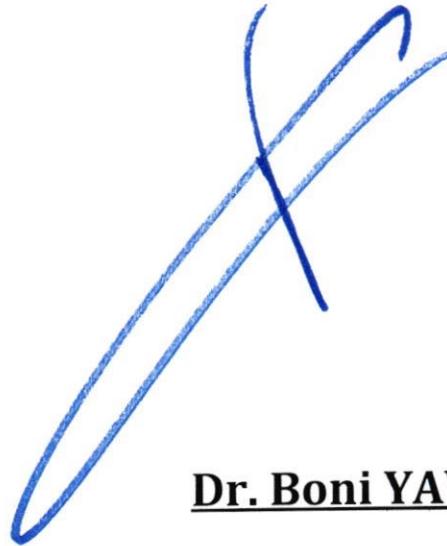
- **ADE Gabriel**, Médecine interne ;
- **ADJOVI Edmond Codjo**, Génie Civil/Génie urbain ;
- **AGBANGLA Clément**, Génétique ;
- **AHANHANZO Corneille**, Biotechnologies végétales ;
- **ALLADAYE Comlan Jérôme**, Histoire ;
- **AMOUSSOU GUENOU Marcellin**, Biophysique - Médecine Nucléaire ;
- **BOKO Coovi Gabriel**, Psychopédagogie ;
- **DANSI Anagonou Alexandre**, Génétique ;
- **FAROUGOU Souaïbou**, Biologie Animale - Histologie ;
- **FIOGBE Michel Armand**, Chirurgie Pédiatrique ;
- **GBENOU Joachim Djimon**, Chimie Organique ;
- **HOUENASSI Dèdonougbo Martin**, Cardiologie ;
- **ISSA Abdou Nourou**, Mathématiques ;
- **KAKPO Mahougnon**, Littérature Africaine ;
- **KOUSSOUHON Assogba Léonard**, Linguistique anglaise appliquée ;
- **MENSAH Guy Apollinaire**, Zootechnie et Faune ;

- SEZAN Alphonse, Biologie cellulaire – Biochimie ;
- SOGBOSSI Bocco Bertrand, Gestion ;
- YOUSAO Abdou Karim Issaka, Zootechnie.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel.

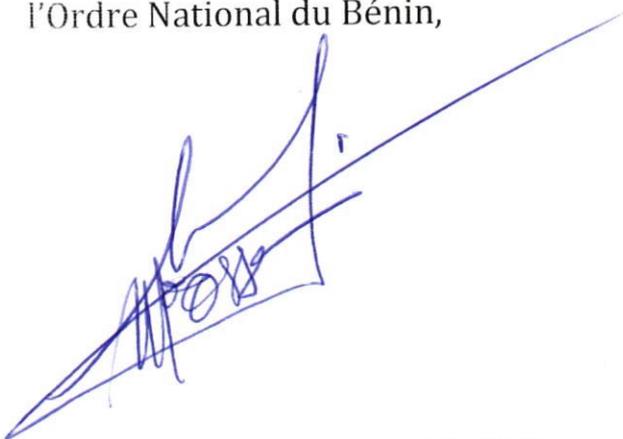
Fait à Cotonou, le 24 juin 2015

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat,
 Chef du Gouvernement,
 Grand – Maître de l'Ordre National du Bénin.



Dr. Boni YAYI

La Grande Chancelière de
 l'Ordre National du Bénin,



Dr. Koubourath OSSENI

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES 26 – GCONB 20 – SGG 4 –
 DEPARTEMENTS 12 – DPE – DCC – INSAE3 – IGE – CSM – DCCT 3 – BN – DAN – ONIP 3 – UNB – FASJEP – ENA 3 –
 IORB 2 – INTERESSES 21.